



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1831

Approbation d'une convention de partenariat triennal 2015-2018 entre la Ville de Lyon – Musée d'Art Contemporain et le Lycée Saint Just pour favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour les élèves en option Histoire des Arts de ce lycée.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1831 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNAL 2015-2018 ENTRE LA VILLE DE LYON – MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET LE LYCEE SAINT JUST POUR FAVORISER LES PROJETS ET LA CONNAISSANCE DES ŒUVRES D'ART CONTEMPORAIN POUR LES ELEVES EN OPTION HISTOIRE DES ARTS DE CE LYCEE. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée d'Art Contemporain de Lyon et le Lycée Saint-Just souhaitent établir un partenariat sur trois années scolaires (2015-2016, 2016-2017, 2017-2018) afin de favoriser les projets pour les élèves en option Histoire des Arts. Pour le lycée, la convention avec le Musée est une source d'attractivité pour inciter les élèves à choisir cette option délivrée à Lyon, en enseignement obligatoire, et uniquement au Lycée Saint-Just. Pour le Musée, ce partenariat valorise sa capacité à intéresser et mobiliser des lycéens de manière dynamique. Les projets culturels permettent aux élèves de s'approprier les œuvres et de s'investir dans des actions à caractère artistique.

La présente convention-cadre précise les axes fondamentaux du partenariat et en prévoit les modalités de mise en œuvre.

Elle fixe les objectifs et les modalités des projets reconduits chaque année, plus particulièrement pour les classes de terminale et de première en option Histoire des Arts.

Les contributions des parties ont été établies comme suit dans le cadre de ce partenariat :

Lycée Saint-Just	Ville de Lyon / MAC Lyon
Co-construction du projet, chaque année, par les enseignants en lien avec le Service des Publics du Musée d'Art Contemporain	Co-construction du projet, chaque année, par la Chargée de médiation du Musée d'Art Contemporain en lien avec les enseignants du Lycée
Paiement des visites commentées des expositions concernées par le projet, via les cartes M'RA des lycéens	Accès aux espaces d'expositions et d'atelier pour les jeunes
Communication, sur les actions conduites, interne et externe	Communication, sur les actions conduites, interne et externe

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat triennal 2015-2018 susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et le Lycée Saint-Just, afin de favoriser les projets et la connaissance des œuvres d'art contemporain pour les élèves en option Histoire des Arts, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes liées à la convention seront imputées sur la ligne 7062, programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN